

Reforme du Bac Pro : les personnels de l'enseignement Agricole public disent STOP !

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES

RÉFORMES - JURIDIQUE



Nous signataires, personnels de l'enseignement agricole, nous continuons de penser que le calendrier de cette réforme n'est pas tenable : une consultation bâclée (amorcée pendant l'été), désorganisée, une absence de documents majeurs (grilles horaires par exemple) et dans laquelle il manque trop de mentions des savoirs à enseigner. Si des évolutions sont à noter notamment pour le module MG1, nous souhaitons que nos demandes légitimes soient entendues sur des éléments de contenu et d'organisation du diplôme.

<https://intersyndicale.fr/>

Nous signataires, personnels de l'enseignement agricole,

nous continuons de penser que le calendrier de cette réforme n'est pas tenable : une consultation bâclée (amorcée pendant l'été), désorganisée, une absence de documents majeurs (grilles horaires par exemple) et dans laquelle il manque trop de mentions des savoirs à enseigner. Si des évolutions sont à noter notamment pour le module MG1, nous souhaitons que nos demandes légitimes soient entendues sur des éléments de contenu et d'organisation du diplôme.

- Nous demandons qu'une vraie concertation, avec du temps, se mette en place.

Nous exigeons un référentiel de formation en seconde Pro.

Cette réforme d'un diplôme majeur pour l'enseignement agricole entraîne inévitablement une réforme des enseignements de seconde professionnelle. A ce jour, AUCUNE INFORMATION, sur

le référentiel de formation de cette classe n'a été transmise aux équipes. Pire, à des demandes légitimes sur l'organisation des apprentissages ou leur continuité, l'inspection renvoie au programme de seconde Pro qui n'existe pas.

- **Nous demandons ici aussi une concertation sur le projet de référentiel de seconde Pro.**

S'appuyer sur des savoirs pour construire des compétences.

Oui, nous avons bien compris l'approche capacitaire de la construction des diplômes. Cependant nous considérons que l'arrêté qui modifie le référentiel de formation (et qui contient la grille horaire) doit aussi mentionner les savoirs (ou connaissances) à enseigner. Présents dans un arrêté, ces savoirs (ou connaissances) majeur(e)s seront une garantie du caractère national du diplôme.

- **Nous demandons l'écriture des éléments majeurs des savoirs à enseigner dans le référentiel pédagogique. Les documents d'accompagnement ne sont que des outils d'appui et de précision au service de la mise en œuvre pédagogique.**

Alerte sur nos conditions de travail.

Cette réforme d'un diplôme est aussi pour nous source d'inquiétudes sur nos conditions de travail. En effet, la non affectation de la pluri, la réorientation des EIE (Enseignement à l'Initiative de l'Établissement) et ses conséquences inévitables sur les horaires d'enseignement, la multiplication des projets, les évaluations de groupe aboutiront clairement à des concurrences entre disciplines, à de potentielles suppressions de postes et à une surcharge importante de travail.

- **Nous demandons l'affectation horaire et disciplinaires des thèmes de pluridisciplinarité et la sortie des EIE du référentiel pédagogique et de l'évaluation.**

Réformer un diplôme c'est aussi envisager l'accompagnement des élèves vers leur réussite.

Les échanges depuis le mois d'avril ont fait l'impasse sur d'éventuels dispositifs de soutien pour les élèves . Ainsi jamais n'ont été évoqués la mise à niveau, l'accompagnement personnalisé, les heures de vie de classe...

- **Nous demandons que dans une concertation réaffirmée, cette dimension soit abordée.**

La méthode choisie et imposée démontre son inefficacité. La réforme doit s'arrêter pour repartir sur des bases concertées et collectives, dans l'intérêt des élèves.

<https://intersyndicale.fr/>